

PROGRAMME



RÉSEAU D'ÉCHANGE ET DE PROJETS SUR LE PILOTAGE
DE LA RECHERCHE ET L'EXPERTISE



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT EN VUE D'UNE LABELLISATION DES ÉQUIPES ENGAGÉES DANS LA RECHERCHE COLLABORATIVE ENVIRONNEMENTALE

Contexte et objectifs

Sous le double effet de la montée en puissance des dispositifs de démocratie participative d'une part, et des politiques nationales et européennes d'ouverture de la recherche d'autre part, on assiste aujourd'hui à de profondes transformations des rapports entre sciences et sociétés. Ces évolutions affectent le fonctionnement général de nos sociétés, et elles donnent également lieu au développement de pratiques de recherches innovantes, mobilisant les énergies, savoirs et savoir-faire de la société civile aux côtés de la recherche académique. Ces partenariats entre recherche académique et société civile suscitent aujourd'hui largement l'attention des pouvoirs publics et des instances de programmation de la recherche et font l'objet d'analyses à différents niveaux institutionnels (régional, national, européen).

A la faveur de ce mouvement général, le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) porte un intérêt tout particulier aux recherches qui, conduites en appui à ses politiques, sont conçues sur la base d'une telle ouverture à la société civile. Il considère cette ouverture nécessaire pour la réussite de la transition écologique et le renouvellement des rapports entre production de connaissances, écosystèmes productifs et socio-politiques que cette transition suppose. Il souhaite ainsi contribuer à légitimer les modes de production de connaissances qui permettent à la fois de prendre en charge la complexité des enjeux, d'adapter les questions de recherche aux besoins des territoires et des acteurs, et de faire monter ces derniers en compétence et en généralité pour créer une dynamique d'évolution sociétale favorable. C'est pourquoi il a suscité l'animation, de 2010 à 2014, d'un programme expérimental de recherche nommé REPERE (Réseau d'Echange et de Projets sur le Pilotage de la Recherche et de l'Expertise) visant à développer la participation des associations environnementales à la recherche. Ce programme a permis de soutenir une vingtaine de projets très divers en matière de recherches menées conjointement par des acteurs académiques et non académiques. Afin de capitaliser et de prolonger les enseignements très riches de cette expérience, le MEEM a décidé de mettre en place, sur la période 2015-2017, une seconde phase du programme animée par une « Commission pluraliste » composée d'une trentaine de personnes venues de divers horizons : chercheurs, responsables ou représentants d'associations environnementales,

représentants de services techniques de conseils régionaux, responsables de GDR (Parcs) ou de GIS (Démocratie et Participation), représentants d'institutions de recherche, représentants d'associations ou de fondations intéressées par le renouvellement des pratiques de recherche. Cette commission poursuit et approfondit les travaux engagés dans la première phase du programme REPERE en particulier sur la compréhension des apports des démarches collaboratives environnementales ainsi que les modalités et critères de leur évaluation.

C'est en s'appuyant sur cette commission que le MEEM lance le présent appel à manifestation d'intérêt en vue d'une labellisation des collectifs engagés dans la recherche collaborative environnementale¹. L'objectif est d'étendre la communauté déjà constituée autour du programme REPERE, en donnant plus de visibilité aux acteurs qui partagent la même conception d'une recherche ouverte sur la société. La conviction qui anime cet appel est qu'il est devenu indispensable que cette communauté latente devienne effective pour sortir de la dispersion des expériences qu'elle a accumulées. Cet appel est une invitation à ce que tous les collectifs (laboratoires ou équipes de recherche, associations en tous genres engagées dans la transition écologique et les évolutions sociétales qu'elle implique) expriment leur intérêt pour la recherche collaborative environnementale et pour l'éthique qui en est le ressort. Le but du processus de labellisation est de contribuer à les fédérer, autour de l'effort commun de réflexivité qu'exigent les pratiques et les méthodes qu'ils expérimentent. L'intérêt que trouvera chaque collectif à se voir labellisé sera multiple : reconnaissance institutionnelle des démarches en cours ; label en appui à la recherche de financement pour poursuivre, consolider ou démultiplier ces démarches ; insertion dans un réseau et partage d'expériences entre partenaires ; accès à des outils de réflexivité (grilles d'analyse, typologie, cartographie,...) par exemple au sein d'une plateforme commune. En se donnant elle-même la visibilité qui lui manque, cette communauté se dotera ainsi des moyens de susciter l'intérêt pour la recherche collaborative environnementale dans les territoires.

Conditions générales d'éligibilité des candidats

L'appel s'adresse à tous les collectifs engagés dans la co-construction des savoirs en matière de développement durable et de transition écologique, et comprenant au moins un laboratoire public de recherche et une association. Chaque collectif pourrait se voir labellisé au titre d'une expérience de recherche collaborative en cours depuis au moins un an, de telle sorte que la qualité du partenariat établi et/ou des résultats obtenus puisse être appréciée.

Évaluation des démarches

L'évaluation de ces démarches sera conduite par la Commission pluraliste REPERE assistée d'un bureau d'études. Elle se fera sur la base d'un dossier de candidature faisant état d'une expérience de recherche tant passée qu'en cours ; elle pourra éventuellement être complétée par un entretien téléphonique. On s'attachera à évaluer :

- le(s) partenariat(s) pratiqués (et envisagés dans le cadre de collectif déjà constitué) : statuts des différents partenaires, tant des domaines de la recherche (publique et privée) que de la

¹ Tous les domaines sectoriels des politiques publiques du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère du logement et de l'habitat durable sont concernés. Voir aussi la stratégie nationale de la transition écologique (SNTEDD) 2015-2020 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de-transition.42127.html>

sphère associative (associations environnementales et du développement durable, organisations non gouvernementales, associations professionnelles). ;

- le contenu des démarches : objectifs (contributions attendues aux politiques publiques du MEEM, intérêts des membres du collectif à s'y engager), qualité et originalité des recherches conduites (clarté des objectifs et des hypothèses de travail, effort de réflexivité, excellence scientifique et pertinence sociale) ;
- enfin, et tout particulièrement, leur caractère collaboratif : degré d'explicitation des objectifs poursuivis par les différents partenaires, modalités d'articulation des partenaires pour la construction de la question de recherche investiguée, méthodologie employée et partage des tâches auquel elle donne lieu, mode(s) de valorisation envisagé(s).

Forme des soumissions

Fiche signalétique (collectif soumissionnaire et expérience présentée)

- Structure(s) publique(s) de recherche (Nom de la structure, nom du responsable scientifique du projet, email et téléphone) ;
- Structure(s) associative(s) (Nom de la structure, objet de la structure, nom du responsable du projet, email et téléphone) ;
- Structure(s) de recherche privée(s) associée(s) le cas échéant (Nom de la structure, nom du responsable scientifique du projet, email et téléphone) ;
- Désignation de l'expérience justifiant la candidature, éventuel acronyme ;
- Date de lancement de l'expérience, durée effective ou prévue (pour les expériences encore en cours) ;
- Financement (montant total, financeurs).

Synthèse de l'expérience conduite : objectif(s) et contenu

- Thématique et problématique identifiée dans cette thématique ;
- Présentation synthétique de l'historique de l'expérience conduite et des implications des partenaires ;
- Discipline(s) mobilisée(s) ;
- Objectifs en termes d'acquisition de connaissances ;
- Objectifs en termes de savoirs pour l'action ;
- Apports attendus en termes de recherche et d'appui apporté aux politiques publiques du MEEM ;
- Autres apports attendus par le collectif et par chacun des partenaires.

Dimension collaborative du projet

- Comment est née l'idée de mener une recherche en coopération ? Quels ont été les facteurs de rapprochement des partenaires ?
- Comment s'est mise en place l'expérience conduite ? De quelle manière sa problématique a-t-elle été construite ?
- Quelle est l'organisation du travail au sein du collectif ?

- Sur quelles bases repose le partenariat au sein du collectif ? Dans quel cadre est-il formalisé ?
- Existe-t-il un dispositif de réflexivité dans la mise en œuvre de l'expérience de recherche collaborative conduite ? Si oui sous quelle forme ?
- Quels sont les résultats attendus en termes de collaboration entre les partenaires ?
- Quels sont ses principaux enseignements à tirer de cette expérience, notamment en termes des difficultés rencontrées et des démarches engagées afin de les surmonter ?

L'évaluation s'effectuera sur la base des rubriques ci-dessus renseignées dans un document de 5 à 10 pages. Les équipes peuvent l'accompagner d'annexes constituées d'un à trois documents synthétiques (plaquettes de présentation, diaporama,...) illustrant certaines qualités du projet mises en avant dans le dossier présenté.

Calendrier

Date limite d'envoi des propositions : 12 décembre 2016

Étude des projets : janvier-février 2017

Transmission des réponses : mars 2017

Colloque REPERE : novembre 2017

Contact et envoi des propositions : ami@programme-repere.fr

Informations et publications sur www.programme-repere.fr